



Mission régionale d'autorité environnementale
ÎLE-DE-FRANCE

**Note d'information relative à l'absence
d'observation de la Mission régionale d'Autorité
environnementale d'Île-de-France sur le projet de
construction d'une résidence sociale étudiante et
jeunes actifs à Meudon (92)**

**N° APJIF-2025-082
10/09/2025**

* * *

La Mission régionale de l'autorité environnementale (MRAe) a été saisie le 11 juillet 2025 pour avis sur le projet de construction d'une résidence sociale étudiante et jeunes actifs à Meudon (92).

Conformément à l'article R.122-7 du code de l'environnement, aucun avis de l'autorité environnementale n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, la demande donne lieu à une note d'information relative à l'absence d'observation sur le dossier.

Cette absence d'avis résulte de la nécessité, pour l'Autorité environnementale, de prioriser l'examen des dossiers au regard des moyens dont elle dispose. Elle ne traduit pas une absence potentielle d'enjeux environnementaux ou d'observations sur le projet, mais que les enjeux ont été jugés moindres.

Cette note est portée à la connaissance du public dans le cadre de la consultation prévue par le code de l'environnement et publiée sur le site internet de la MRAe.

Fait à Paris le 10 septembre 2025

Le président par intérim

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Guillaume CHOISY', written over a faint circular stamp.

Guillaume CHOISY